

19 avr 2012 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 20 avril 2012](#)

Congrès de l'Union postale universelle

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à divers Actes internationaux relatifs à l'Union postale universelle.

L'Union postale universelle (UPU), organisme dépendant des Nations Unies, a tenu son 24e Congrès à Genève (Suisse) du 23 juillet au 12 août 2008. Cent quatre-vingts pays membres de l'UPU étaient présents ou représentés au Congrès pendant lequel plus de 600 projets de propositions ont été examinés. Outre l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT), la délégation belge était composée de représentants de La Poste et de l'Ambassade de Belgique.

Parmi les décisions les plus importantes du Congrès, nous retrouvons :

- le changement du terme "Administration postale" en "Pays-membre" et "Opérateur désigné afin de mieux marquer la séparation entre les fonctions gouvernementales et opérationnelles ;
- un ensemble de propositions visant à rendre le système de frais terminaux, utilisé pour rémunérer les administrations postales pour le traitement et la distribution des lettres provenant de l'étranger, plus adapté aux conditions de chaque pays, a été adopté par le Congrès. L'objectif est de pousser les pays en développement à offrir une qualité de service s'approchant de celle des pays industrialisés. Ce nouveau système est lié directement à la qualité de service et aux coûts.
- l'introduction d'une version perfectionnée du Fonds de la qualité de service, qui permettra aux pays en développement qui en ont le plus besoin d'obtenir des fonds pour l'amélioration de l'infrastructure et de la qualité de leur service postal.

Les piliers de la Stratégie de l'UPU correspondent à quatre objectifs axés sur des programmes applicables à l'ensemble de l'Union, le but consistant à relever des défis spécifiques aux niveaux mondial, régional et national :

- améliorer l'interopérabilité, la qualité et l'efficacité du réseau postal afin qu'il puisse répondre aux conditions du marché et des clients ;
- promouvoir un service postal universel adapté à l'environnement social économique et technologique ;
- favoriser le développement durable du secteur postal et de son économie ;
- favoriser la croissance des marchés et des services postaux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier
ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce
extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>